

Objectifs éducatifs de l'interclasse – pause méridienne

1. Satisfaire aux besoins fondamentaux de l'enfant :

- En proposant à chaque enfant qui déjeune un repas équilibré, de qualité et en quantité adaptée à ses besoins.
- Dans un environnement garantissant sa sécurité physique, son bien être psychologique et affectif.

2. Favoriser l'accompagnement éducatif de l'enfant par l'apprentissage :

- De son autonomie
- De sa socialisation
- De la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire

Le déroulement de l'interclasse

L'avant repas :

- Les enfants sont accueillis à la sortie des classes par les agents de surveillance qui regroupent et accompagnent les enfants qui déjeunent, vers le restaurant scolaire (le contrôle des présences pour le repas est effectué avant 9h).
- C'est un temps d'apprentissage à l'hygiène : le passage aux toilettes est proposé pour éviter les déplacements pendant le repas ; le lavage des mains est préalable à l'accès à la salle de restauration.

L'entrée en salle de restauration :

- L'entrée dans la salle doit se faire dans le calme, sans bousculade.
- L'enfant peut choisir ses camarades de table, en respectant la composition des classes (le jour de la rentrée) ou niveaux de classes (groupes de classes rassemblées) ; et en fonction des mesures sanitaires conseillées ou en vigueur. L'agent de service peut intervenir, si nécessaire, pour aider à placer les enfants.



Le repas :

L'agent de service incitera l'enfant à développer son autonomie à table,

- En utilisant correctement la serviette de table qui est mise à disposition,
- En utilisant un couvert à son arrivée en MS-GS, l'enfant apprend progressivement en maternelle le maniement de la fourchette, du couteau et de la cuillère.
- En maternelle les enfants sont servis par les agents de service mais ils apprennent progressivement à se servir seuls les plats déposés sur la table, en quantité adaptée à leurs besoins et en partageant avec leurs camarades.
- A la fin du repas, chaque enfant débarrasse le contenu de son assiette, l'empile et range ses couverts (à partir de GS).
- Les enfants peuvent se déplacer avec l'accord de l'agent de service pour aller chercher de l'eau, du pain.

A noter : une pesée des aliments non consommés est effectuée chaque jour à la fin du service par les agents, pour permettre aux enfants et aux adultes de se rendre compte de l'importance des bonnes quantités : « challenge antigaspi »

La sortie de salle :

- Doit se dérouler sans bousculade, par petits groupes dès la fin du repas.
- Les enfants sont invités à nouveau à passer aux lavabos pour se laver les mains.

L'après repas :

- Doit contribuer à ce que l'enfant soit dans de bonnes conditions pour la reprise de sa journée d'écolier.
- Est un temps de socialisation pour l'enfant avec : des jeux libres dans la cour, un choix d'activités proposées par un agent les mardis et jeudis (dans la salle multifonctions pour les classes élémentaires), l'accès à la BCD est favorisé quand la surveillance le permet.
- Est également une période de repos ou de défoulement (de la sieste aux jeux de cour) qui doit se dérouler en toute sécurité, dans le respect de chacun, enfants et adultes, dans le respect des locaux et du matériel mis à disposition : cerceaux, raquettes, cordes à sauter, échasses.
- L'enfant peut choisir ses camarades de table, en respectant la composition des classes (le jour de la rentrée) ou niveaux de classes (groupes de classes rassemblées). ; et en fonction des mesures sanitaires conseillées ou en vigueur. L'agent de service peut intervenir, si nécessaire, pour aider à placer les enfants.

Règles de vie de l'enfant

AFIN QUE LE REPAS DU MIDI, PRIS AU RESTAURANT SCOLAIRE SOIT UN MOMENT AGRÉABLE POUR TOUS, CI-APRÈS LES COMPORTEMENTS ATTENDUS DE L'ENFANT ET DES ADULTES`

Respect :

- Respecter mes camarades et le personnel.
- Respecter le matériel, les locaux.
- Prendre soin de ma serviette de table.
- Respecter la nourriture, le pain et l'eau.
- Attendre que tous les enfants de ma table soient installés avant de me servir.
- Participer aux discussions gentiment, poliment et calmement avec mes camarades.
- Être attentif au bruit que je peux provoquer : parler sans élever la voix, éviter de faire du bruit avec mes couverts, le pichet, la corbeille ou ma chaise.

Hygiène :

- Passer aux toilettes et me laver les mains avant et après le repas.
- Quand les conditions sanitaires sont plus strictes, bien respecter les consignes et distances.
- Laisser mes jeux dans mes poches pendant le repas.



Savoir être et Savoir faire :

- Me mettre en rang pour venir au restaurant et repartir à l'école, dans le calme.
- Aller à ma place sans bousculade.
- M'asseoir correctement.
- Me servir modérément en pensant aux autres et savoir partager.
- Agir de manière à ce que le temps du repas soit agréable.
- Avoir une attitude agréable et parler gentiment et poliment.
- Aider un camarade si besoin.
- Éviter de me placer sans autorisation.
- Exprimer ce que je ressens à un adulte quand quelque chose me dérange ou si je n'arrive pas à régler un conflit (voir les affiches à disposition pour m'y aider).

Découverte :

- Essayer de goûter à tous les aliments, une très petite quantité suffit.



Prise de responsabilité :

- Ranger la table comme on me l'a indiqué et attendre avant de sortir de table.
- Apporter des idées pour l'animation, les menus ou l'organisation des repas.
- Participer à la pesée des aliments pour le challenge antigaspi, avec l'autorisation de la responsable du restaurant scolaire.
- Quand les conditions sanitaires sont plus strictes, bien respecter les consignes et distances.

Les missions du personnel

Accueil :

- Le personnel doit tout mettre en œuvre pour recevoir l'enfant dans de bonnes conditions (disponibilité, respect, attention, écoute).
- Il doit avoir une tenue et un comportement adaptés et montrer l'exemple en matière d'hygiène corporelle, de politesse.
- Il doit faire preuve de dynamisme, de bon sens et d'esprit d'initiative.



Éducation :

- L'enfant doit être acteur de son repas. Le rôle du personnel est d'expliquer, stimuler, montrer, aider...mais aussi laisser faire pour que l'enfant apprenne de lui-même.
- L'agent de service doit savoir communiquer aux enfants les règles de citoyenneté, de vie en société, se mettre à sa hauteur pour engager la discussion et l'aider à trouver des solutions, être attentif à la cohérence au sein de l'équipe.

Surveillance :

- Le personnel doit être attentif au déroulement de l'interclasse - pause méridienne : Il doit être vigilant, savoir s'organiser pour rester maître de soi (expliquer plutôt qu'élever la voix), savoir transmettre les informations utiles.
- Le personnel titulaire est formé aux gestes de premiers secours, afin de faire face aux situations d'urgence et transmettre les informations utiles concernant l'enfant.

Les manquements aux règles de vie

En cas de comportement contraire à la charte, le personnel appliquera des sanctions adaptées, proportionnelles à l'erreur commise, de manière cohérente entre chaque enfant et dans le respect de leur personne.

En cas de comportement trop perturbant, les parents seront avisés par téléphone puis avisés par courrier.

Attention : en cas d'absence d'évolution positive du comportement, l'exclusion temporaire, voire définitive sera envisagée, en accord avec la responsable du restaurant scolaire, la responsable du service scolaire enfance jeunesse et la direction de l'école.



La communication avec les familles

Les parents, en leur qualité de responsable légal, sont les éducateurs privilégiés de l'enfant. Il leur appartient d'expliquer et de relayer auprès de leur enfant la nécessité d'avoir une bonne tenue à table et un comportement compatible avec les exigences alimentaire et la vie en groupe.

Lors de l'arrivée de leur enfant dans l'école, ils sont destinataires de la charte d'interclasse – pause méridienne. Le document peut également être consulté sur le site de la Mairie de la Ferrière.

Pour toute information sur la façon dont la pause méridienne se déroule (surveillance de cour, repas, activités), remarque à apporter ou question à poser ; les parents peuvent contacter le service scolaire enfance jeunesse de la Mairie.

Dans le cadre du Projet éducatif de Territoire, les représentants de la communauté éducative qui participent au suivi PEDT pourront apporter les éléments utiles au cours de l'année pour faire évoluer cette charte.



L'inscription à la cantine implique le respect du règlement et de la charte ci-dessus

Le Maire,

David BELY